

## Réunion publique du 20 janvier 2011

### ORDRE DU JOUR

- Subvention APAMA
- Lotissement CIROU
- Indemnité de la trésorière
- Garantie d'emprunt
- Vente bâtiment
- Information décisions prises par délégation
  - contrat avec l'entreprise Fréry
  - D.I. A.
- Questions diverses :
  - Prise en charge du repas des salariés et des élus
  - Contrat CIE
  - Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 6 heures hebdomadaires.

**Présents** : Jean-Marie ALLÉGUÈDE, Jean Luc ATCHER, Roland BESSIERE, Anne BLANC, Claude BONNAFOUS, Monique CANCE, Christine CAUSSANEL, Marie-Christine CAJAL, Max CIERCO, Pierre CLUZEL, Béatrix GINESTET, André LAPEYRE, Jacqueline LARROQUE, Jean-Claude LATIEULE, Michel SALINIER, Marcel VERDEIL

Excusé : Olivier DOUZIECH

Pouvoir : Gaëlle CHINCHOLLE à Anne BLANC

Pouvoir : Bernard FABRE à Michel SALINIER

Béatrix GINESTET est élue secrétaire

Le compte rendu envoyé (par e-mail ou par courrier) est approuvé par l'ensemble des membres présents.

- Subvention Association de Promotion et d'Animation des Marchés de l'Aveyron

Madame le Maire explique que l'APAMA assure la promotion des foires et marchés de l'Aveyron à travers l'édition d'un guide qui est ensuite distribué via les offices de tourisme. Cette année l'APAMA propose en plus deux campagnes de communication radio, un affichage abribus départemental, ....

La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants et pour notre collectivité elle s'élève à 200€ Monsieur Roland BESSIERE précise que l'an dernier, elle s'élevait à 100€

Attribution de la subvention à l'unanimité des membres présents.

- Lotissement CIROU

Madame le Maire explique qu'au budget 2010, nous avons voté le lancement des études pour la réalisation du lotissement à qualité environnementale de Cirou.

Ce lotissement représente une surface de 24 146 m<sup>2</sup>.

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Aveyron a fait une présentation à la commission urbanisme/environnement des principes d'aménagement d'un lotissement à qualité environnementale le 20 octobre 2010. Suite à cette réunion et sur ces bases, le CAUE a

proposé un cahier des charges pour lancer la consultation.

#### Procédure :

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée basé sur un appel à candidature sur références et motivations. Les candidats retenus doivent présenter un principe d'aménagement et un chiffrage de l'opération et seront indemnisés à hauteur de 5000€

La sélection du maître d'œuvre se fera sur la base du principe d'aménagement répondant aux mieux aux exigences environnementales (densité, aménagements, ...). Une attention particulière sera portée à une faible consommation du foncier, une faible imperméabilisation, un positionnement des constructions bien exposé, une circulation douce pour rejoindre le bourg, le maillage avec la voie cyclable/pédestre de la RD226. Une des questions qui se posent est l'aspect urbanisé de la départementale avec le fait de passer ce tronçon en agglomération pour limiter la vitesse. Madame le Maire explique qu'il serait intéressant d'avoir des futurs acquéreurs qui participent à des groupes de travail, de travailler en concertation avec eux. Il serait nécessaire de pouvoir communiquer dès à présent sur ce projet. Jean Marie ALLEGUEDE indique qu'il n'est pas toujours évident d'avoir de la mitoyenneté. Pierre CLUZEL rappelle que l'exemple du lotissement de la Pomme met en évidence que lorsque l'espace est bien conçu, il n'y a pas de promiscuité ; la mitoyenneté peut se faire par les garages. L'idée est de montrer que de vivre dans ce type de lotissement est aussi économe.

#### Planning :

Lancement de la consultation : 02 décembre 2010.

La date limite de remise des candidatures : 10 janvier 2011 (4 candidatures).

Sélection des candidats le : 11 janvier 2011.

Les candidats sélectionnés sont Cyrille Bonnet (Rodez) et Jean Yves Puyo (Tournefeuille).

Remise des propositions le : 25 février 2011.

Béatrix GINESTET demande s'il sera possible d'assister aux auditions. Madame le Maire indique qu'un petit groupe sera constitué et que les convocations seront envoyées, en tout état de cause le choix du maître d'œuvre devra être validé par le Conseil Municipal.

Approbation de la procédure à l'unanimité des membres présents

- Indemnité de la trésorière

Madame le Maire indique que pour l'année 2010, le montant brut de l'indemnité de conseil sur la base des montants budgétaires des 3 dernières années s'élève à 720.56€ Le service se dégrade sans que ce soit du fait de la Trésorière car ils sont de moins en moins nombreux. La trésorerie qui devait être ouverte le mardi et le jeudi n'est finalement ouverte que le matin. Par ailleurs, l'indemnité est restée au même niveau alors que les trésoreries ont fusionné. Il y a une diminution du service et la notion de conseil ne se retrouve pas. Monsieur Roland BESSIERE indique qu'il y a eu une bonne avancée au niveau des impayés et que cela est mieux suivi. Madame le Maire précise que c'est aussi parce que Roland BESSIERE s'est investi dans la recherche des adresses, a été voir les personnes alors que ce n'est pas le travail de l' élu.

Refus de voter l'indemnité pour 2010 à l'unanimité des membres présents

- Garantie d'emprunt

Madame le Maire expose que la transformation des foyers logements en Etablissement d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes nécessite la réalisation d'un emprunt par l'Office Public de l'Habitat de l'Aveyron d'un montant de 3 460 000 € auprès de la caisse des Dépôts et Consignations dans les conditions suivantes :

- Durée de préfinancement : 3 à 24 mois maximum (si la durée est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.)

- Echéances : trimestrielles

- Durée de la période d'amortissement : 1 à 140 trimestres
- Amortissement : naturel
- Taux d'intérêt fixe : 3.06%
- Taux de progressivité des échéances 0 à 0.5% l'an.

La communauté de communes compétente pour l'EHPAD avait délibéré pour la garantie d'emprunt. Cependant, la caisse des dépôts et consignations a refusé de la prendre en considération et a demandé à ce que ce soit la commune qui garantisse l'emprunt et ce malgré l'avis de la Préfecture et de Mairie Conseil ;

M Roland BESSIERE trouve qu'il est anormal que la commune de Naucelle assure la garantie de l'emprunt car elle n'est pas propriétaire du bien : pourquoi l'OPH ne sollicite t-il pas une garantie réelle?, les usagers de l'EHPAD viennent de la communauté de communes et même au delà et enfin c'est le CIAS qui est gestionnaire de l'EHPAD et qui relève de la compétence intercommunale. La commune n'intervient en rien dans cette opération si ce n'est d'assurer seul le risque financier.

Pierre CLUZEL reconnaît qu'il est anormal de faire porter cette caution à la commune mais que cependant il ne faut pas bloquer le paiement des entreprises et l'évolution du projet.

Madame le Maire indique que la garantie est portée pour moitié par la commune et pour moitié par le Conseil Général : la garantie porte sur 1 730 000€ majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Après débat, accords pour assurer la garantie de l'emprunt à 17 voix pour et une abstention pour Monsieur Roland BESSIERE.

- Vente de la parcelle B 435.

Madame le Maire explique que le diocèse souhaite faire l'acquisition du presbytère de Naucelle. La collectivité n'a pas d'usage pour ce bâtiment, ne perçoit pas de loyer mais doit supporter les charges du clos et du couvert. Pierre Cluzel indique qu'il n'y a pas de raisons à s'opposer à cette demande, éventuellement nous pourrions faire des échanges de biens. Madame le Maire propose d'engager les négociations pour la vente du presbytère sur la base de l'évaluation des domaines.

Accord pour lancer les négociations pour la vente du presbytère à l'unanimité des membres présents.

- Information des décisions prises par délégation

Marché public

Par délibération du 9 décembre 2010, vous avez donné délégation à Madame le Maire pour mener à bien la délégation concernant la gestion de la foire mensuelle.

Seule l'entreprise Frery a remis une offre. La redevance est établie à 4100€

Droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner

Parcelle D 1156 : l'Issart : terrain

Parcelle D 1152 : l'Issart : terrain

Parcelle D 991 : 20 avenue de Lautrec : habitation

Parcelle D 948, 949, 950, 951 : 18 avenue Toulouse Lautrec : habitation

- Prise en charge du repas des salariés et des élus

Madame le Maire explique que la cérémonie des vœux a eu lieu le 8 janvier 2011. Elle permet de réunir autour d'un verre de l'amitié les responsables des associations, les représentants des corps constitués, les membres du personnel, les conseillers municipaux et les nouveaux

habitants et commerçants. Ce moment est animé par la Lyre Naucelloise et en contrepartie, il est d'usage de leur offrir le repas.

Depuis plusieurs années maintenant, cette cérémonie est suivie par un repas pris en commun par le conseil municipal et les membres du personnel. Il vous est proposé de prendre en charge le repas de la Lyre Naucelloise, de la commune et de facturer à la communauté de communes les frais de repas au prorata du nombre d'agents de la communauté de communes.

Accord pour la prise en charge des repas à l'unanimité des membres présents

- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Madame le Maire explique que l'état propose au niveau de l'Aveyron le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour permettre à des chômeurs de retrouver un emploi. Ce contrat est subventionné à hauteur de 70% sur la base d'un mi-temps (20h hebdomadaire) et du SMIC pour une durée de 6 mois renouvelable à concurrence de 24 mois maximum (contrat à durée déterminée). En contre partie, la collectivité s'engage à former et accompagner la personne pour un retour à l'emploi pérenne. Le montant à charge de la collectivité serait d'environ 340€/mois. Michel Salinier indique qu'il y a du retard dans le travail, que tout le personnel doit faire des formations au niveau de la conduite des engins et que cela permettra de compenser. Il y a aussi le rond point qui doit être aménagé.

Accord pour créer le poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe et signer la convention avec pôle emploi à l'unanimité des membres présents.

- transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Le ménage de l'OT étant à la charge de la C.C.N. il est proposé de diminuer le temps de travail de ménage à la charge de la commune. Pour cela nous devons transformer le poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à 7 heures hebdomadaires actuellement en poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à 6 heures hebdomadaires. Cela permettra de limiter la refacturation entre collectivités. Cette transformation sera effective au 1er mars 2011.

Accord pour transformer le poste d'adjoint 2<sup>ème</sup> classe à l'unanimité des membres présents.

Information cimetièrè : réunion de travail avec M Maurel pour le gardiennage du cimetièrè : M Maurel connaît parfaitement le cimetièrè et les services le sollicitent régulièrement sur la propriété des concessions. Il fait aussi l'accueil des personnes qui achètent les concessions

Séance levée à 21h55